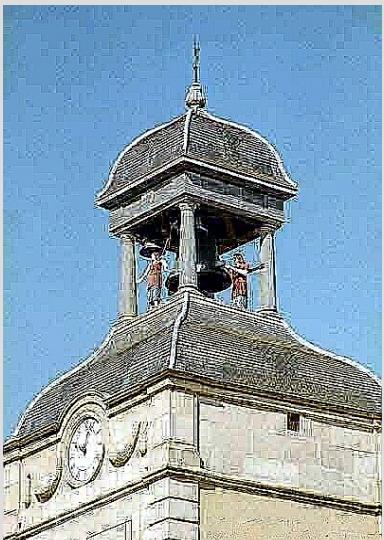


DICRIM AIGUEPERSE

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs



Numéros Utiles

Pompiers : **18 ou 112**

SAMU : **15**

Météo France : **08 92 68 02 63**

Mairie d'Aigueperse : **04 73 63 60 34**

Document édité par la ville d'Aigueperse
Mai 2012 modifié en Septembre 2012

Pourquoi un DICRIM ?

- Les risques majeurs, communément appelés « catastrophes », qu'ils soient d'origine naturelle ou technologique, se caractérisent par :
 - une énorme gravité : victimes, dommages aux bien et sur l'environnement ;
 - une très faible fréquence qui les fait souvent oublier.
- La Commune d'Aigueperse n'est pas à l'abri de telles catastrophes et doit donc se préparer à réagir en cas de survenance de ces événements. Pour en minimiser l'impact, les acteurs publics se mobilisent. Ils organisent les secours en cas d'accident majeur, mais aussi la prévention et l'information. En effet, les populations exposées doivent pouvoir connaître consignes et gestes qui sauvent.
- La Ville d'Aigueperse vous propose ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs où vous trouverez la définition de ces risques, les mesures prises par la Commune et la conduite à tenir en cas d'alerte.
- Ce Document mérite la plus grande attention de votre part, il doit être conservé et relu régulièrement. Un jour, peut-être, il vous sera utile.

Les risques majeurs à Aigueperse

- La Commune d'Aigueperse est concernée par 4 risques majeurs :

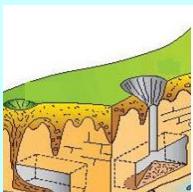
RISQUES NATURELS



Inondation : carte n°1

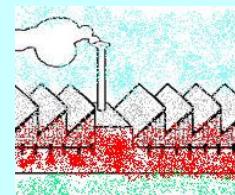


Séisme : carte n°1



Mouvement de terrain :
carte n° 2

RISQUES TECHNOLOGIQUES



Risque industriel :
carte n°3



Transport de matières
dangereuses :
carte n°4

INONDATION



Le risque d'inondation

La Commune est uniquement concernée par **le ruissellement**, sur l'ensemble de son territoire.

Des pluies abondantes et durables peuvent provoquer localement une montée des eaux, aggravée par des phénomènes de pentes ou d'imperméabilisation des terrains.

Les cours d'eau de la Commune

La Commune d'Aigueperse est traversée d'ouest en est par **le Buron**.

Les mesures prises par la Commune

Repérage des zones exposées par le biais d'une étude diagnostique du pluvial.

Réalisation de bassins de rétention ou bassin d'orage.

Construction de busages pour canaliser les eaux de ruissellement.

Entretien du cours d'eau.

Prise en compte des zones inondables dans le Plan Local d'Urbanisme.

INONDATION : QUE FAIRE ?



Mesures de prévention :

L'entretien des berges et du lit des cours d'eau est une obligation légale s'imposant aux propriétaires riverains.



Avant la crue :

• A l'extérieur d'un bâtiment :

- Sortez de votre véhicule, il risque d'être emporté beaucoup plus facilement que vous ;
- Éloignez-vous de la zone dangereuse et réfugiez-vous sur un point haut.

Avant la crue :

• A l'intérieur d'un bâtiment :

- Fermer portes, fenêtres, soupiraux pour ralentir l'entrée de l'eau et limiter les dégâts ;
- Coupez l'électricité et le gaz pour éviter l'électrocution et l'explosion ;
- Mettez les produits polluants hors d'atteinte de la crue afin d'éviter le risque de pollution de l'eau ;
- Si vous en avez le temps, mettez votre véhicule à l'abri de la crue, il risque d'être emporté et de causer des dégâts ;
- Montez à pieds dans les étages avec eau potable, vivres, vêtements chauds et médicaments nécessaires

INONDATION : QUE FAIRE ?



Pendant la crue :

- Tenez-vous informé de l'évolution de la crise en écoutant la radio ;
- N'évacuez qu'après avoir reçu la consigne par les autorités en charge de votre sécurité ;
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école, leurs enseignants s'occupent d'eux ;
- Ne téléphonez pas afin de laisser libres les lignes pour les secours

**102.50 France Bleue
Pays d'Auvergne**



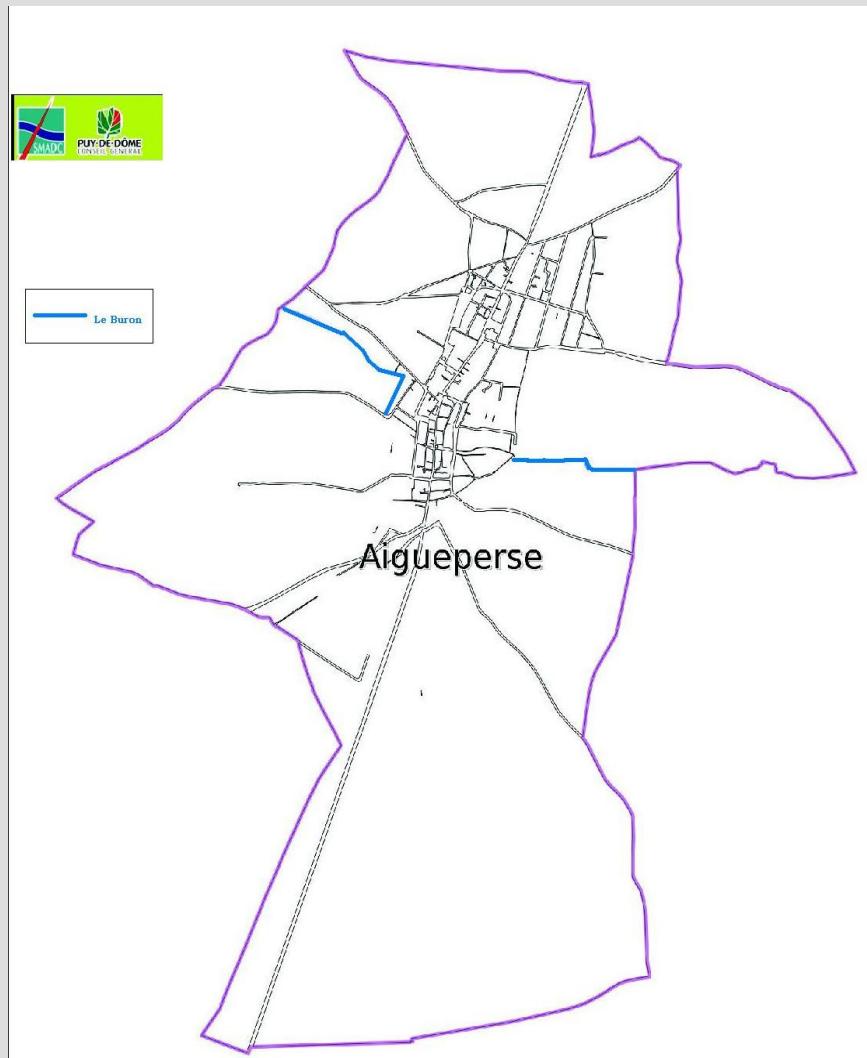
ALERTE ORANGE : Prendre des mesures de précautions
ALERTE ROUGE : danger imminent ; appliquer les consignes d'alerte diffusées.

Après la crue :

- Aérez et désinfectez les pièces dès que possible ;
- Contrôlez les installations électriques et de gaz avant de les rétablir ;
- Chauffez dès que possible ;
- Renseignez-vous auprès de la Mairie pour connaître les démarches à engager.

INONDATION : CARTE N°1

La Commune est uniquement concernée par **le ruissellement**, sur l'ensemble de son territoire.



Sources : Carte a) SMAD des Combrailles
Carte b) Google Earth

SÉISME



Le risque sismique

Un séisme est dû à une fracture brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol ou en surface et se traduisant par des vibrations du sol transmises aux bâtiments. Les dégâts sont fonction de l'amplitude, de la durée et de la fréquence des vibrations.

Un séisme se caractérise par :

- son foyer ou épicentre : point de départ des ondes sismiques
- sa magnitude sur l'échelle ouverte de Richter
- son intensité : mesure des dégâts provoqués
- la fréquence des répliques et la durée des vibrations qui ont une incidence sur les effets en surface
- la faille provoquée

Le risque à Aigueperse

La Commune est située en **zone 3**, soit dans une zone de sismicité modérée

- Zone 1 – Sismicité très faible
- Zone 2 – Sismicité faible
- **Zone 3 – Sismicité modérée**
- Zone 4 – Sismicité moyenne
- Zone 5 – Sismicité forte

Les mesures prises par la Commune

Application des normes de construction parasismique afin de renforcer la résistance des bâtiments,

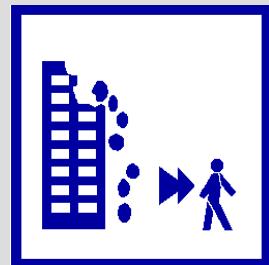
Plusieurs stations d'observation sont implantées sur le département. Il n'est cependant pas possible de prévoir avec exactitude la date et le lieu d'un séisme.

SÉISME : QUE FAIRE ?



Avant la secousse

- S'informer sur les risques
- Bien connaître les consignes de sécurité
- Connaître les points de coupure d'eau de gaz et d'électricité
- Fixer les appareils et meubles lourds
- Repérer un endroit pour se mettre à l'abri



Pendant la secousse

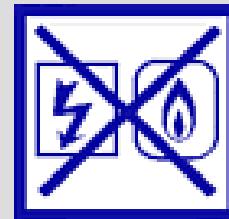
- **A l'intérieur d'un bâtiment**
 - Eloignez-vous des fenêtres ;
 - Abritez-vous sous un meuble solide, contre un mur ou une colonne porteuse
- **A l'extérieur d'un bâtiment**
 - Eloignez-vous des bâtiments, des lignes électriques et de tout élément susceptible de s'effondrer ; à défaut abritez-vous sous un porche
- **En voiture**
 - Arrêtez-vous, si possible à distance de constructions et de lignes électriques ;
 - Coupez le moteur et attendez la fin des secousses à l'intérieur de votre véhicule

SÉISME : QUE FAIRE ?



Après la secousse

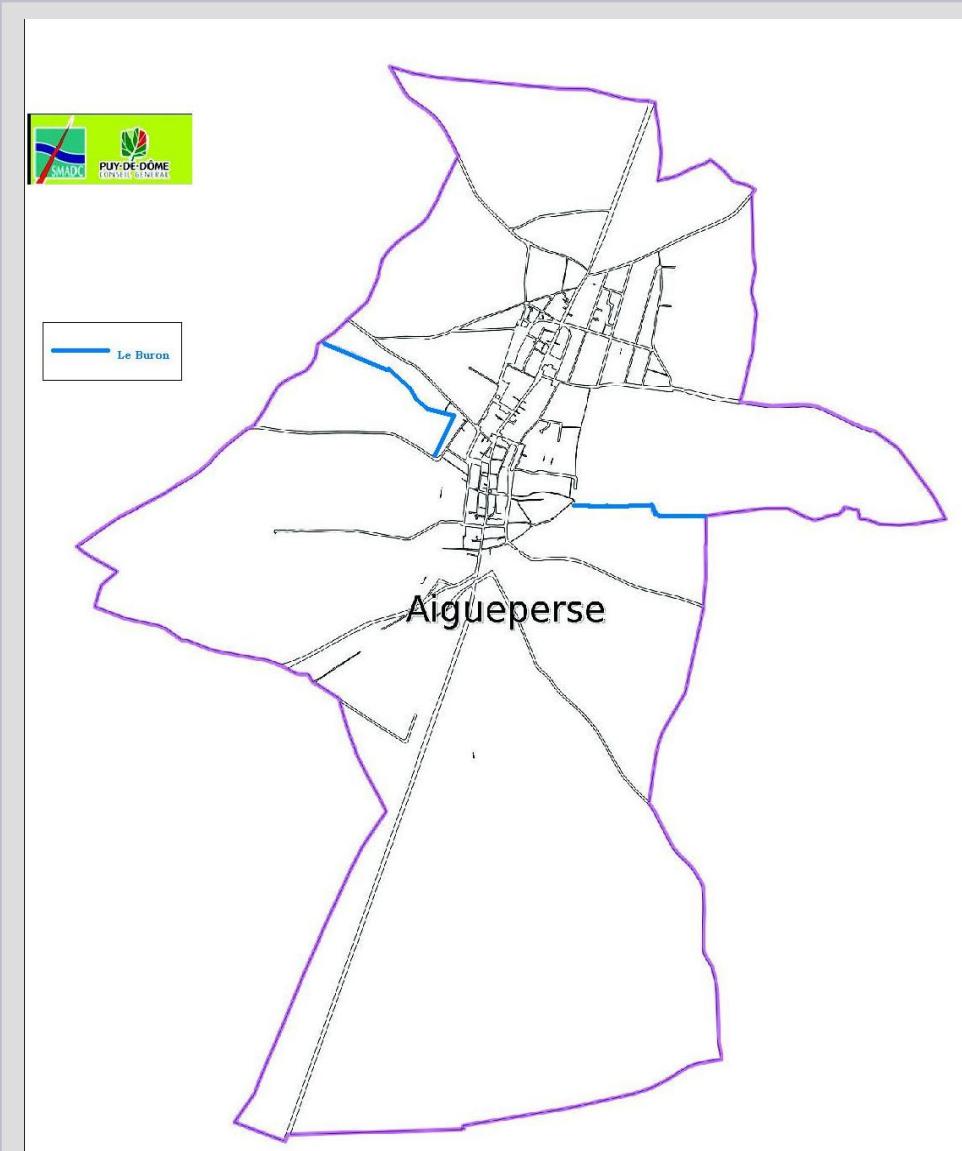
- Coupez le gaz, l'électricité et l'eau
- Ne pas fumer, ni allumer de flammes pour éviter les risques d'explosion
- Évacuez immédiatement les bâtiments en emportant vos papiers personnels, des vêtements chauds et les médicaments indispensables
- N'utilisez pas les ascenseurs
- Ne retournez pas dans un bâtiment avant que celui-ci n'ait été contrôlé
- Tenez-vous informé de l'évolution de la crise en écoutant la radio
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école, leurs enseignants s'occupent d'eux
- Ne téléphonez pas afin de laisser les lignes pour les secours



102.50 France Bleue
Pays d'Auvergne

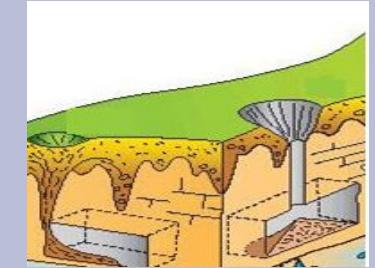
SÉISME : CARTE N°1

L'ensemble du territoire de la Commune est classé en **zone 3**,
sismicité modérée.



Sources : Carte a) SMAD des Combrailles
Carte b) Google Earth

MOUVEMENT DE TERRAIN



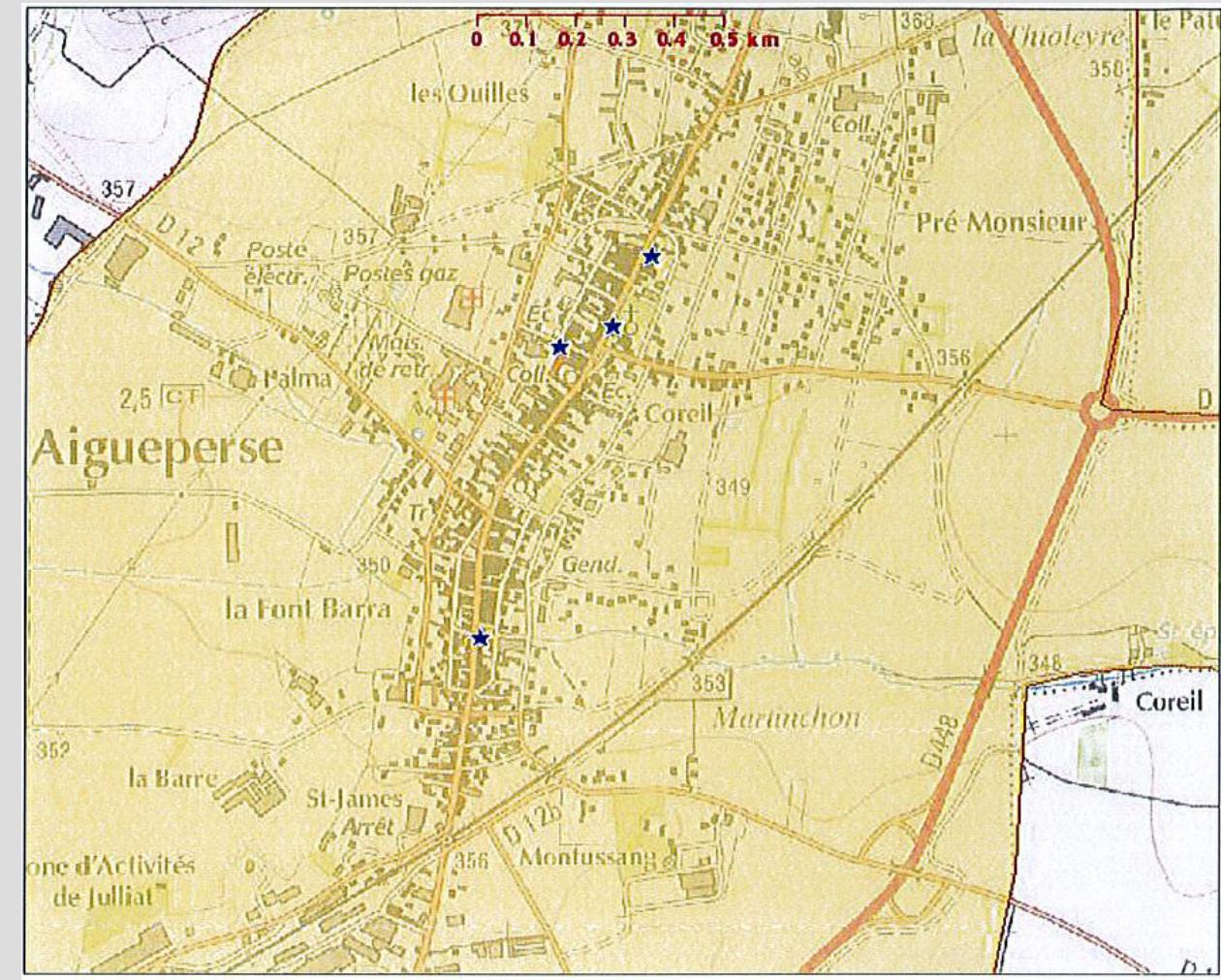
Le risque de mouvement de terrain

La Commune est concernée par les phénomènes de retrait gonflement des sols argileux et par l'effondrement de cavités souterraines.

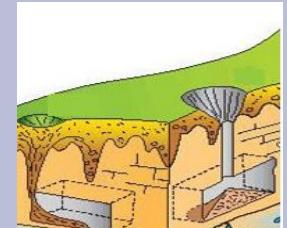
Les cavités souterraines de la Commune

Six cavités souterraines sont recensées sur la Commune d'Aigueperse : le canal, le lavoir, deux réserves d'eau, une source, le souterrain

CARTE N° 2



MOUVEMENT DE TERRAIN : QUE FAIRE ?



Actions préventives de l'Etat

- La connaissance du risque : inventaires des phénomènes ou contextes à risques, exploitation des archives ; enquêtes de terrain, études géotechniques, et cartographies.
- La surveillance des phénomènes : mesures, suivi des évolutions



Pendant le mouvement de terrain

- **A l'intérieur**
 - Dès les premiers signes, évacuer les bâtiments et ne pas y retourner
 - Ne pas prendre l'ascenseur
- **A l'extérieur**
 - S'éloigner de la zone dangereuse
 - Respecter les consignes des autorités
 - Rejoindre le lieu de regroupement indiqué

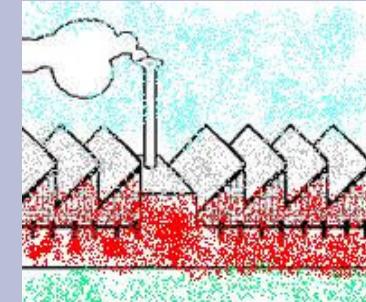
Avant le mouvement de terrain

- S'informer sur les risques encourus et les consignes de sauvegarde.

Après le mouvement de terrain

- Informer les autorités.

RISQUE INDUSTRIEL



Le risque industriel

Un risque industriel est un événement accidentel se produisant sur un site industriel, et entraînant des conséquences graves pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement.

L'accident industriel peut se manifester par une explosion, un incendie, et/ou un dégagement toxique

Le risque à Aigueperse

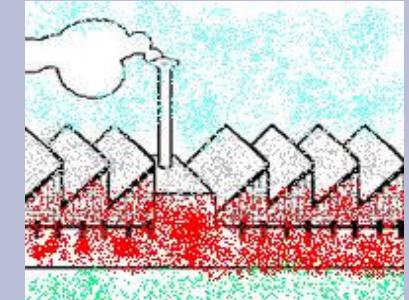
Les risques industriels de la commune sont les suivants :

- Voie ferrée
- Dépôt d'engrais de la Société Limagrain dans la zone de Juilhat, classé SEVESO, seuil bas
- Conduite de gaz
- Silo de la Société Domagri dans la zone de Juilhat

Les mesures prises par la Commune

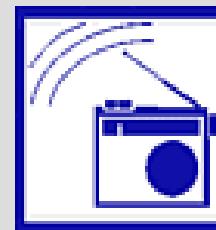
- Réglementation rigoureuse imposée aux industriels (étude d'impact, de danger, mesures préventives..)
- Plans de secours internes réalisés par les industriels et pour les établissements SEVESO, plans de secours externes réalisés par le Préfet
- Contrôle régulier des installations classées par la Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement
- Maîtrise de l'Urbanisme afin de limiter ou d'interdire de nouvelles constructions autour de ces établissements : prise en compte dans le PLU

RISQUE INDUSTRIEL : QUE FAIRE ?



L'alerte sera donnée, en principe, par la sirène de l'entreprise

- Mettez-vous à l'abri
- Restez chez vous ou rentrez dans le bâtiment le plus proche
- Fermez les portes et les fenêtres et bouchez les arrivées d'air
- Arrêtez les ventilations
- Écoutez la radio
- Ne fumez pas, ne provoquez ni flamme, ni étincelle
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école : leurs enseignants s'occupent d'eux
- Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours

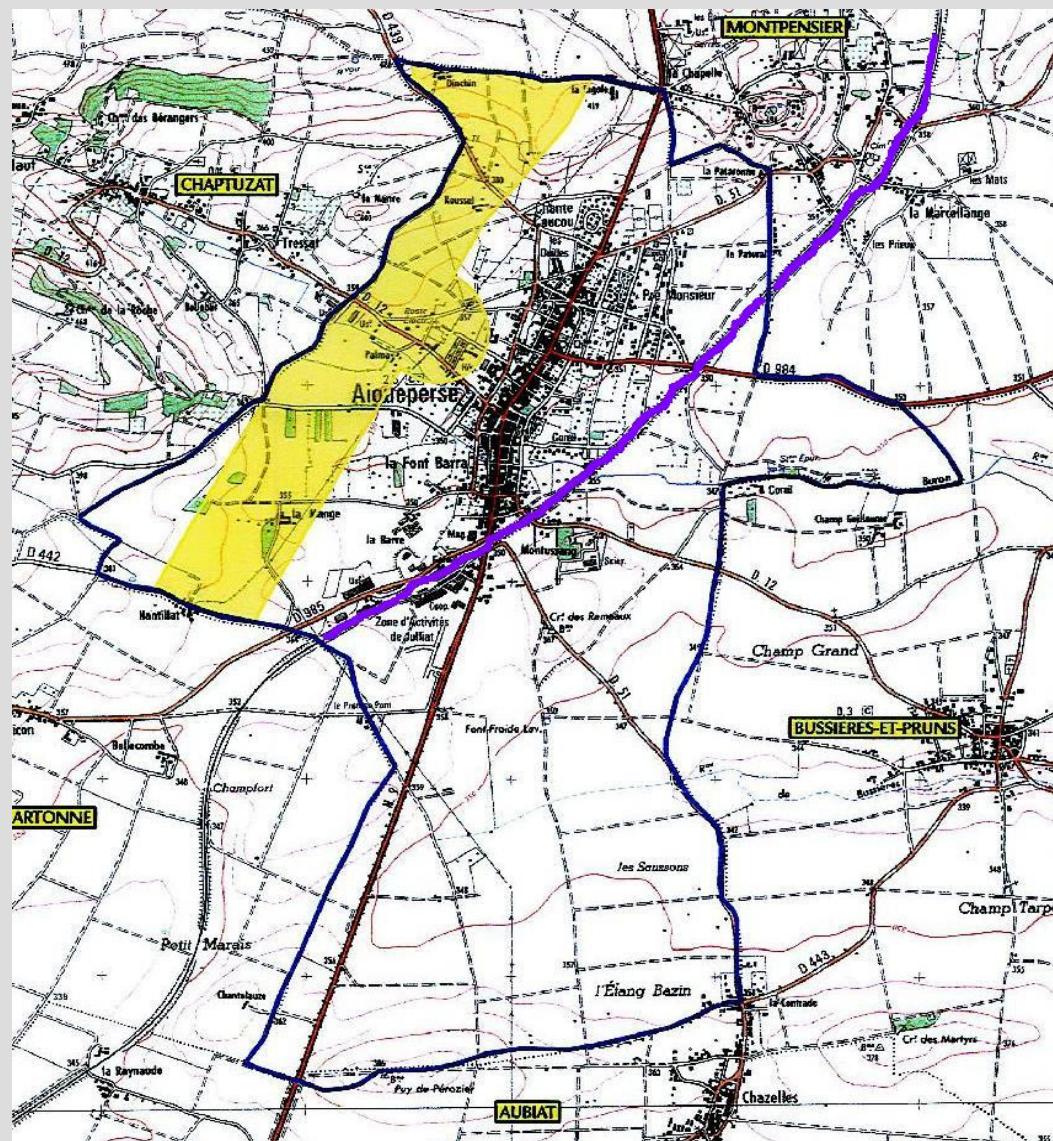
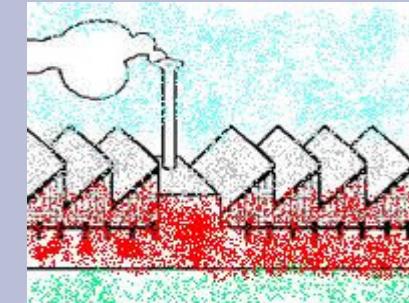


**102.50 France Bleue
Pays d'Auvergne**

RISQUES INDUSTRIELS : CARTE N°3

Zone d'implantation d'ouvrage de transport de gaz naturel

Voie ferrée



Dépôt d'engrais classé SEVESO
Silo Domagri Zone de Juilhat

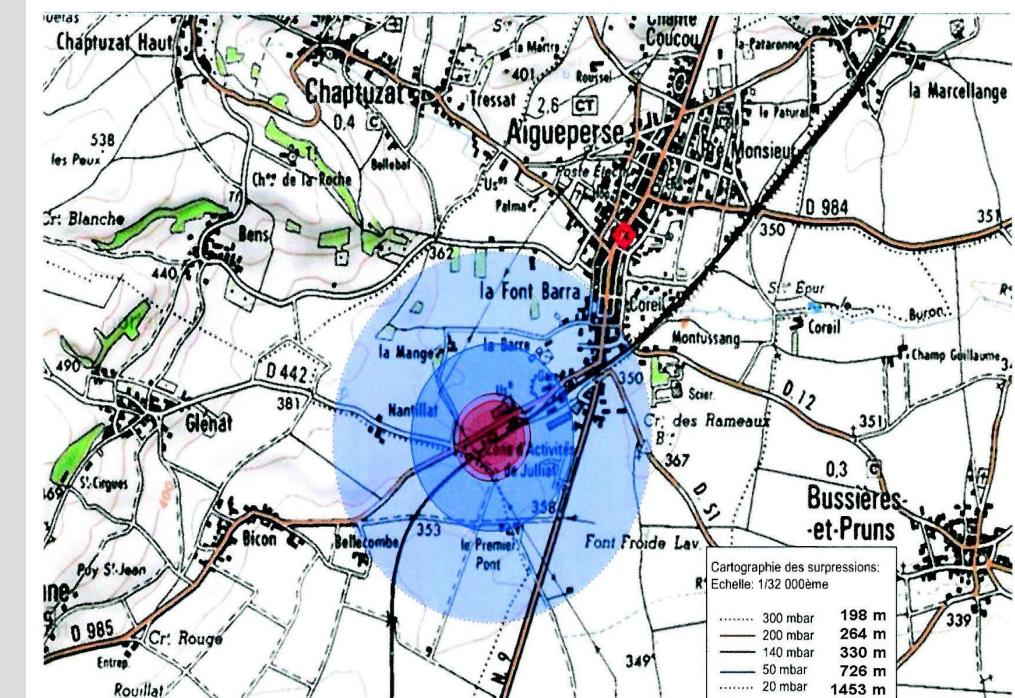


Figure 1 . Scénario de détonation de 1 200 t d'ammonium nitrate. - Représentation des zones de surpressions.

Services CCP

Etude des dangers LIMAGRAIN version 02 mars 2011

10/11

Sources :Carte a) : GRT Gaz

Carte b) : DREAL Auvergne

TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES



Le transport de matières dangereuses

Ce risque est lié à la circulation, par voie ferroviaire, routière, canalisation, de produits pouvant, de par leurs propriétés physiques ou chimiques être inflammables, toxiques, explosifs, corrosifs ou radioactifs.

En cas d'accident, le risque encouru est lié à une explosion, un incendie ou une contamination des sols, de l'eau ou de l'air.

Le risque à Aigueperse

Ce risque est par définition diffus et ne peut être localisé précisément. Les axes routiers ou ferroviaires les plus importants ont toutefois une probabilité plus grande d'être concernés par ce type de risque. Il s'agit :

- De la voie ferrée
- De la déviation
- Des boulevards extérieurs
- La canalisation souterraine de transport de gaz

Les mesures prises par la Commune

- L'ensemble des personnels de conduite reçoit une formation délivrée en fonction de la matière transportée
- Une réglementation de la circulation est instaurée sur la Commune
- Une signalétique internationale est par ailleurs apposée sur l'ensemble des camions transportant les matières dangereuses
- Des normes de construction et des dispositifs de sécurité sont établis pour les remorques



TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES : QUE FAIRE ?

Si vous êtes témoin de l'accident

- Eloignez-vous du lieu de l'accident selon un axe perpendiculaire au vent pour éviter les fumées et émanations toxiques, et mettez-vous à l'abri dans un bâtiment
- Prévenez les pompiers (18 ou 112)
- Ne déplacez pas les victimes sauf en cas de danger imminent d'incendie
- Ni flamme ni étincelle pour éviter les risques d'explosion

Après l'alerte

- Aérer le local
- Informez-vous des conséquences



Si vous entendez le signal national d'alerte

- Enfermez-vous dans un local clos
- Fermez les portes et fenêtres, coupez ventilation et climatisation pour éviter les entrées d'air
- Tenez-vous informé de l'évolution de la crise en écoutant la radio
- Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre des services de secours
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école : leurs enseignants s'occupent d'eux
- Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours

Le signal national d'alerte – Information au N° Vert : 0800 50 73 05

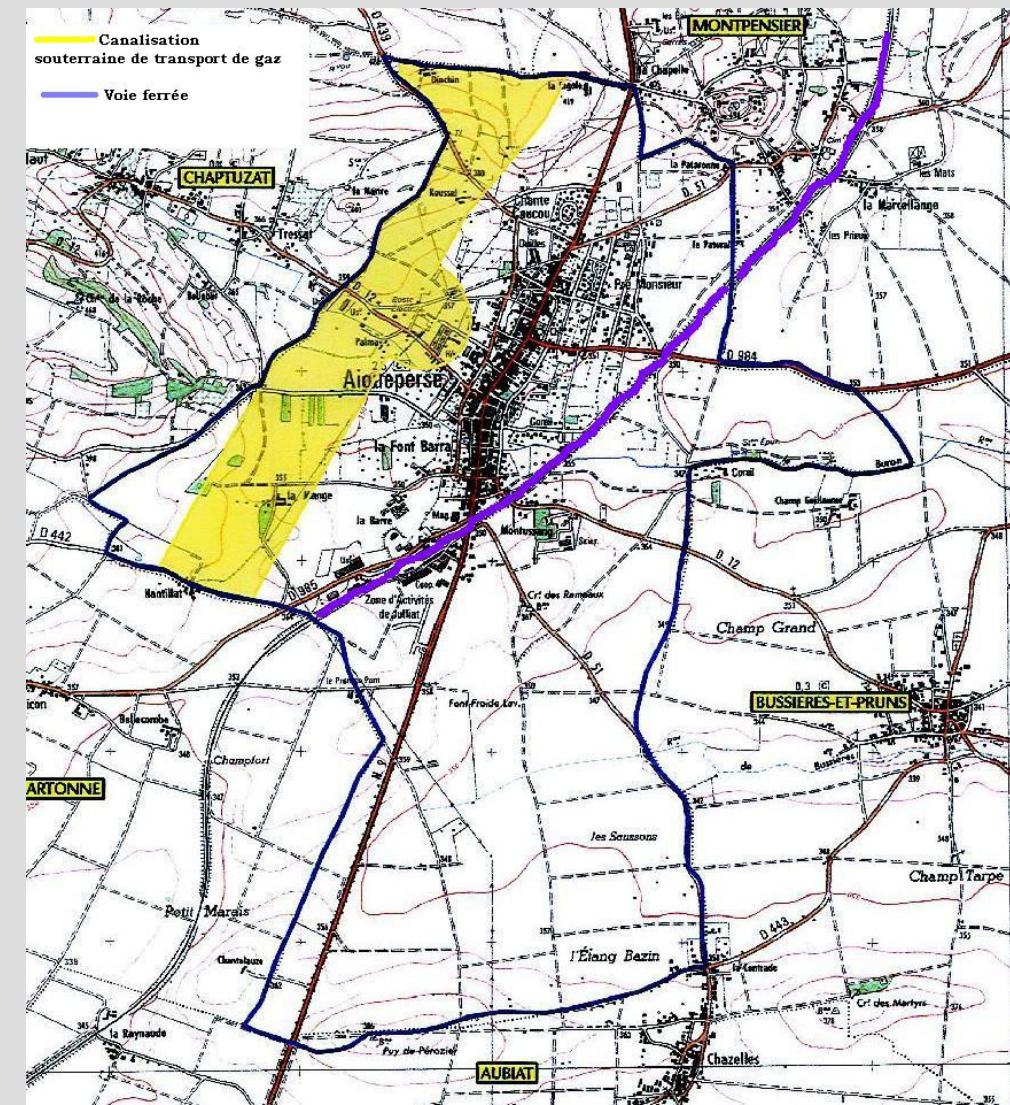
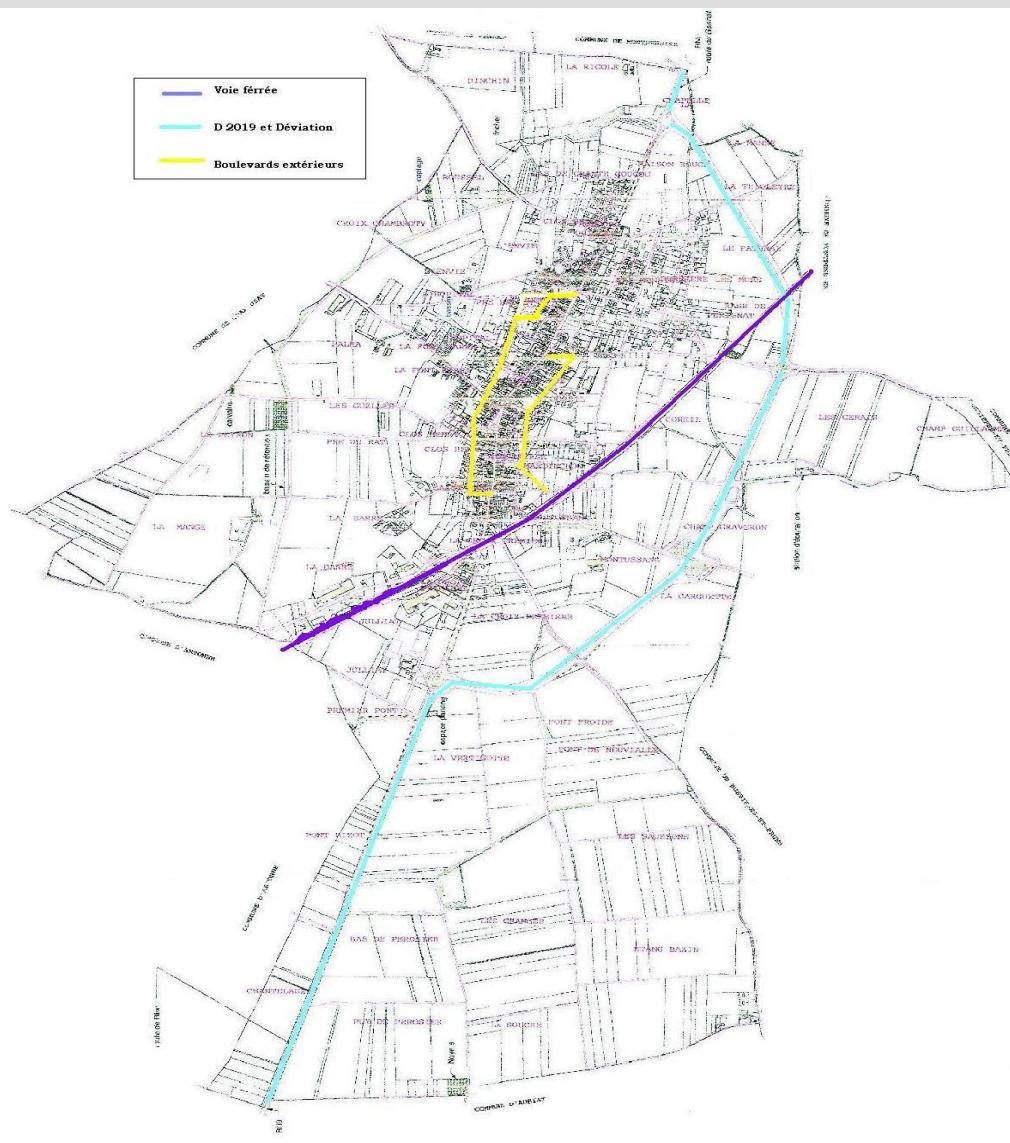
C'est un signal émis par une sirène utilisé en cas d'accident industriel ou nucléaire et qui invite à la mise à l'abri immédiate dans un local clos.

- « Confinez-vous » : Son modulé 3 fois 1 minute
- « Vous pouvez sortir » : Son continu de trente secondes

TRANSPORTS DE MATIÈRES DANGEREUSES : CARTE N°4



Voie ferrée, Déviation, Boulevards extérieurs, Canalisation souterraine de transport de gaz



Source :Carte b) : GRT Gaz

LES BONS REFLEXES

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE

- Se rendre sur les lieux de l'accident ou à proximité : il ne faut pas gêner les secours
- Se déplacer. Ne pas aller chercher les enfants à l'école. Les enseignants les mettront en sécurité, ils connaissent les consignes et appliquent un Plan Particulier de Mise en Sécurité des Élèves
- Encombrer les lignes téléphoniques
- Fumer, flammes ou étincelles



NUMEROS D'URGENCE

POMPIERS	18
SAMU	15
APPEL D'URGENCE	112
GDF	04 73 91 09 09
EDF	0 810 333 063

CE QU'IL FAUT FAIRE

- Respecter le signal d'alerte
- Disposer d'un poste de radio à piles
- Écouter la radio et les consignes



FRÉQUENCES RADIO

- France Bleue Pays d'Auvergne : 102.5
- France Inter : 90.4 ou 90.8
- France Info : 105.5

MAIRIE D'AIGUEPERSE

153, Grande rue

63260 AIGUEPERSE

04 73 63 60 34

04 73 64 20 69

mairie.aigueperse.63@wanadoo.fr

www.aigueperse.fr